

66A - b

Habitation pour une exploitation agricole

Formule b - Habitation pour une exploitation agricole, constructions et installations liées à l'habitation

(p. ex. logement, garage, cabanon, véranda, local de chauffage, stock de bois pour le logement)

Remarque préliminaire: il s'agit de ne remplir que les données les plus pertinentes, suivant les caractéristiques de l'exploitation et du projet. Afin de déterminer la conformité à la zone agricole du projet, nous renvoyons le constructeur à la fiche d'application "logements agricoles". La DGTL et la DGAV demeurent à disposition pour toute question.

Pour le stockage de bois / plaquettes forestière, voir la fiche d'application : [« Stockage et vente de bois »](#)

Localisation du logement à agrandir ou transformer: à plus de 500 m à vol d'oiseau de la zone à bâtir?

- oui (dans ce cas, remplir la présente formule)
- non (dans ce cas, remplir le **questionnaire 66B** après avoir examiné si les conditions du droit dérogatoire selon les articles 24c ou 24d al. 1 LAT sont réunies)

Etat existant

Renseignements sur l'ensemble des bâtiments avec logements à disposition de l'exploitation (en propriété ou en location, en zone constructible ou hors zone à bâtir).

Affectation du logement **avant projet**

personnes occupant le logement

	n° parcelle Registre foncier (RF) + commune	n° ECA	année de constructi on	Surface brute (m2)	Adultes	Enfants	apprenti
logement du chef d'exploitation							
logement des parents							
logement des grands-parents							
logement du fils ou de la fille reprenant ou associé							
logement pour l'employé							
logement loué à des tiers ou membres de la famille hors exploitation agricole							

Projet

Affectation du logement **après projet**

(Indiquer uniquement les changements)

personnes occupant le logement

Remarques :

Date de construction du bâtiment :

Historique des travaux depuis 1972 :

Description des travaux	Autorisation cantonale	Date permis de construire	Annexes jointes (plans, courriers, autorisations, etc.)

Joindre suivant les cas :

- copie des permis de construire et des plans correspondants ;
- pour chaque bâtiment comportant du logement : un plan à l'échelle (1 : 50 ou 1 : 100) pour chaque niveau avec indication de l'affectation de chaque local, coupe et façades ou tout au moins un dessin ou un croquis, représentant l'état existant et le projet ;
- indication sur les plans des matériaux et teintes prévus du projet de construction;
- photos du bâtiment à transformer ou à agrandir.

Authentification des documents et annexes

Les soussignés :

déclarent que les indications ci-dessus sont exactes et complètes.

autorisent la DGTL à consulter les dossiers de l'Établissement Cantonal d'Assurance (ECA) concernant les bâtiments existants sis sur les parcelles en propriété des soussignés.

Lieu et date:

Le propriétaire : _____

L'exploitant : _____

Direction général de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) Secteur Améliorations Foncières, Avenue de Marcelin 29, case postale, CH – 1110 Morges, 021 316 62 00, info.dgav@vd.ch

Direction générale du territoire et du logement (DGTL), Direction des autorisations de construire (DAC), Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021 316 74 11, info.dgtl@vd.ch